



AO GEP 04/22

Cahier des Charges relatif à l'acquisition des Cyclomoteurs Electriques

Vos interlocuteurs :

Service technique :

M. Zakariae OUACHAKRADI

E-mail : ouachakradi@greenenergypark.ma

Tél : +212 (0) 664 325 666

Département achats :

Mme. Jihane HSSAIN

E-mail : hssain@iresen.org

Tél : +212 (0) 664 33 19 26



I. PRESENTATION DU PROJET :

Dans le cadre du projet SESA financé par la commission européenne, un projet pilote en rapport avec la mobilité électrique sera réalisé au niveau de la ville de Marrakech, précisément aux sites définis par le comité de suivi.

II. CONDITIONS GENERALES :

1. MODALITES DE LA CONSULTATION :

ARTICLE 1 : OBJET ET TYPE DE LA CONSULTATION

Le **Green Energy Park (GEP)** lance une consultation pour l'acquisition de 40 cyclomoteurs électriques et 40 batteries de rechange.

L'objet du présent règlement est de fixer les modalités du déroulement de cette consultation, ainsi que les conditions de participation.

ARTICLE 2 : DOCUMENTS DE REFERENCE

2.1 DROIT APPLICABLE

Le contrat issu de la présente consultation sera soumis au droit marocain.

Tout désaccord entre le GEP et le Prestataire devra être réglé à l'amiable par coopération entre les deux Parties, faute de quoi, le litige sera soumis au tribunal compétent de Rabat.

2.2 TEXTES DE REFERENCE

L'ensemble des prestations décrites dans le présent document, ainsi que les rapports entre le Client et tout soumissionnaire répondant à cet appel d'offres (Ci-après le Soumissionnaire) ou exécutant le contrat (Ci-après le Prestataire) seront soumis au droit marocain.

2.3 DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les obligations du Prestataire pour l'exécution des prestations, objets du présent Appel d'Offres, résulteront de l'ensemble des pièces constitutives du contrat désignées ci-dessous :

- ✓ Le contrat à conclure avec ses annexes et ses avenants
- ✓ Les commandes
- ✓ Le présent document
- ✓ La soumission et, le cas échéant, ses annexes

Après sa notification, le contrat pourra être modifié, le cas échéant, par des avenants ou échanges de lettres qui sont notifiés dès leur signature par les deux parties contractantes.



ARTICLE 3 : DATE LIMITE ET LIEU DE DÉPÔT DES OFFRES

Les offres doivent être envoyées dans les conditions et délais prévus par le présent cahier des charges au département des achats au plus tard le **28/09/2022**, conformément à la méthode de soumission (article 4).

Les offres doivent être déposées dans les conditions et délais prévus par le présent cahier de charges à l'adresse suivante : Green Energy Park, Route Régionale R206 Benguerir, Maroc.

ARTICLE 4 : DOSSIER DE SOUMISSION

Les candidats sont appelés à présenter un dossier de soumission comportant :

4.1. DOSSIER ADMINISTRATIF :

Ce dossier doit comprendre :

- Une déclaration sur l'honneur
- Attestation de pouvoirs
- Extrait du Registre de Commerce
- Statuts
- Le cahier des charges dûment paraphé, signé et cacheté
- Attestation fiscale (datant de moins d'un an)
- Attestation CNSS (datant de moins d'un an)

4.2. DOSSIER TECHNIQUE :

L'offre technique du fournisseur doit être conforme aux spécifications techniques, telles que spécifiées dans le chapitre III « CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ».

L'offre technique doit également comprendre les références du soumissionnaire.

4.3. DOSSIER FINANCIER :

Le bordereau des prix détaillés doit être clairement spécifié suivant le bordereau des prix en Annexe 1

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli signé et cacheté. Ce pli contient trois (03) enveloppes :

- La première enveloppe : le dossier administratif. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Dossiers administratif ».
- La deuxième enveloppe : contient l'offre technique. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Offre technique ».



- La troisième enveloppe : contient l'offre financière du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Offre financière ».

ARTICLE 5 : MODE D'ADJUDICATION

Le fournisseur sera choisi sur la base de la qualité du matériel, du respect des besoins formulés par le présent **Cahier des charges** et de l'offre financière.

2. PERIMETRE DE LA PRESTATION

ARTICLE 6 : DUREE DE GARANTIE

Les cyclomoteurs ainsi que les batteries de rechange sont garantis pendant une durée de 24 mois, pièces de rechange, main d'œuvre inclus.

Dans le cadre de la garantie matériel, un mode opératoire relatif au process de remplacement est à fournir par le prestataire en vue de s'assurer l'exécution de ces garanties.

ARTICLE 7 : CONTRAT DE MAINTENANCE

Un contrat de maintenance doit être proposé. Ce dernier doit assurer toutes les opérations de changement des pièces mécaniques, électriques et électroniques afin de garantir le bon fonctionnement après l'échéance de la période de garantie. La durée du contrat de maintenance est de 24 mois.

Le modèle du contrat de maintenance doit être détaillé et également envoyé au sein du dossier financier.

ARTICLE 8 : INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

Tous les éléments requis pour l'installation du pick-up point, cyclomoteurs et batteries de rechange et pour leur mise en service devront être apportés par le fournisseur. L'installation et la mise en service devront être effectuées dans les délais mentionnés à l'article 11 du présent cahier des charges avec les conséquences qui y sont mentionnées en cas de non-respect des délais.

ARTICLE 9 : FORMATION

Une formation doit être assurée par l'installateur sur le site d'installation sur les frais du fournisseur.

ARTICLE 10 : DOCUMENTATION TECHNIQUE

Le fournisseur s'engage à fournir, à la livraison, toute la documentation nécessaire à l'utilisation, l'entretien et à la réparation et toute la documentation technique des véhicules fournis.

HOMOLOGATION

Le fournisseur doit fournir les cyclomoteurs homologués.



Les équipements fournis devront être réalisés avec des matériaux de première qualité dont la provenance pourra être demandée par le Maître d'Ouvrage qui pourra en outre s'informer de l'origine.

ARTICLE 11 : DUREE ET CONDITIONS D'EXECUTION

L'ensemble du matériel faisant objet du présent cahier des charges devra être livré après **6 semaines** de l'adjudication du marché.

Si le délai de livraison est autre que 6 semaines, il faudra le préciser dans l'offre.

ARTICLE 12 : PÉNALITÉS DE RETARD

En cas de dépassement du délai d'exécution tel que spécifié à l'article 11, le Fournisseur est passible d'une pénalité égale à 1‰ du montant du contrat par jour de retard, dans la limite toutefois d'un plafond maximal de 10% du montant du contrat, au-delà duquel il est fait application des dispositions de l'article 15.

ARTICLE 13 : RECEPTION - VERIFICATION

a) Vérification

L'opération de vérification du matériel objet du présent cahier des charges aura lieu au lieu de livraison ; elle sera effectuée sous la responsabilité du responsable technique de ce projet.

Aucune réception même partielle ne peut se faire si tout le matériel reçu n'est pas exactement conforme au bon de commande.

b) Réception

La réception finale sera prononcée avec la satisfaction du GREEN ENERGY PARK selon les points suivants :

- L'installation et mise en service du matériel
- La vérification de la conformité du matériel avec le bon de commande
- La formation du personnel de l'équipe de projet
- La fourniture du rapport d'homologation, documentation technique (d'exploitation, d'entretien et de maintenance), certificats de conformité et cartes grises

ARTICLE 14 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué à 30 jours fin de mois au vu de la facture du Prestataire et du PV de réception.

Le Prestataire doit produire une facture commerciale numérotée établie en 03 exemplaires signée, datée et arrêtée en toutes lettres. Elle devra indiquer les références du Contrat de la commande afférente.



Lesdites factures devront être adressées à la Comptabilité Fournisseurs du GEP, sise 16, Rue Amir Sidi Mohamed Souissi, Rabat- Maroc.

ARTICLE 15 : RESILIATION DU CONTRAT

Indépendamment des cas prévus par le Droit commun, le Contrat issu du présent cahier des charges pourra être résilié de plein droit par le GREEN ENERGY PARK, aux torts du Prestataire, après mise en demeure par lettre recommandée passé un délai de 10 jours et dans les cas suivants :

- ✓ Actes frauduleux portant sur la nature, la qualité et la fiabilité de l'équipement et prestations objets du présent cahier des charges
- ✓ En cas de dépassement du plafond des pénalités de retard tel qu'indiqué à l'article 12.

ARTICLE 16 : ASSURANCE CONTRE LES RISQUES

Le Prestataire déclare être couvert par une assurance civile professionnelle contre les risques qu'il encourt à l'occasion de son activité et pendant toute la durée de l'exécution du présent contrat. Cette assurance doit couvrir tous les risques que peut rencontrer son personnel au lieu d'installation. Le Client se réserve le droit de demander copies de la police d'assurance ou une attestation de couverture.

III. CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

ARTICLE 17 : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Les caractéristiques suivantes sont primordiales :

- Aucune pollution ;
- Grande capacité de transport et une large application ;
- Grande puissance et petite exigence pour l'état des routes ;
- Structure Simple, entretien commode et durable ;
- Faible consommation d'énergie, plus faible intensité du travail et réduction des coûts.

Besoins fonctionnels

Le tableau suivant résume les principales caractéristiques techniques des cyclomoteurs électriques à respecter :

Type de moteur	Moteur Électrique
Type de cyclomoteur	Scooter
Puissance Moteur	Supérieure ou égale à 1200 W
Batteries	Lithium-Ion / Amovible et Transportable
Capacité	Supérieure ou égale à 1.3 kWh
Cycles de vie de la batterie	Supérieure ou égale à 1000 cycles
Autonomie/Kilométrage (batterie à pleine charge)	50 - 60 km
Vitesse maximale	Supérieure ou égale à 45 km/h

Temps de rechargement plein	Inférieur à 6h
Type de roue	Jante en alliage
Système de transmission	Automatique
Pneu avant	Tubeless 90/90-10
Pneu arrière	Tubeless 90/90-10
Tableau de bord	Digital indiquant la vitesse, le niveau de charge, la distance parcourue, port USB, Feux LED et le temps
Connectivité	Disposition d'un traceur pour la localisation des cyclomoteurs compatible GPS
Plateforme Cloud	Supervision de l'état des cyclomoteurs ainsi que l'évaluation de certains KPIs (ex : autonomie, kilométrage parcouru, taux de diminution de l'émission CO2, etc.)
Type de freins	Disque à l'avant / Tambour à l'arrière
Certification	EEC (normes européennes)
Garantie	2 ans (Véhicule), 2 ans (Batterie)

Dans le dossier technique de soumission, le prestataire devra fournir l'ensemble des caractéristiques techniques pour les cyclomoteurs notées/stipulées dans le tableau ci-dessous, ainsi que les visuels correspondants.

Caractéristiques Générales (Cyclomoteurs : Type scooter)	
Vehicle dimensions length *width min.	Braking distance
Vehicle dimensions length *width max.	Minimum turn radius
Seats	rearview mirrors
Seat cover material	Climbing ability
Seat padding	Warranty (battery & vehicle)
Provide pictures of vehicle	Passenger capacity
Materials	Max. speed
Ground clearance min.	Range(loaded)
tire size min. (front / rear)	Climbing ability(loaded)
max. gross weight	Braking distance
Brake F/R	Min.turning radius
Parking	Min.clearance
Fort shock absorber	Dimensions
Rim	max. LxW
Motor Type	max. curb weight
Output	min. loading capacity
Output (V)	Configurations
Transmission Ratio	Motor



Controller	Body & Roof
Battery type	Stretcher
Standard battery capacity	Windshield
Loading Capacity	Seats
Max. speed	Rear view mirror
Reverse speed	Inner mirror
Speedometer	Tyre

CARTES GRISES

Les cartes grises seront établies par le vendeur à sa charge au profit du(es) bénéficiaire(s) communiqué(s) ultérieurement.



Annexe 1 : Bordereau des prix

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total HT
Fourniture, transport et mise en service des cyclomoteurs électriques de type scooter	40		
Batteries Lithium-Ion / Amovible et Transportable	40		
Total DH HT			
TVA 20%			
Total DH TTC			